



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/177

Le 25 novembre 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Révision des Lignes directrices applicables aux méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications, des Commissions d'études des radiocommunications et des groupes associés

Conformément à la Résolution UIT-R 1, le Directeur établit des Lignes directrices sur les méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications, des Commissions d'études des radiocommunications et des groupes connexes, qui viennent compléter les renseignements figurant dans la Résolution proprement dite et s'y ajoutent. J'ai l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire, qu'une édition révisée des Lignes directrices est accessible sur le site web de l'UIT-R, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/oth/R0A01000001>.

Ces nouvelles Lignes directrices remplacent celles qui ont été annoncées dans la Circulaire administrative CA/155 (du 6 janvier 2006).

Les Lignes directrices seront réexaminées à intervalles réguliers. Les observations éventuelles faciliteront la rédaction de la prochaine édition.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications